

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015 COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.  
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- |             |     |   |
|-------------|-----|---|
| M. le Maire | n°1 | <b><u>Désignation du Secrétaire.</u></b><br><br><i>Mme LOEILLET est désignée en qualité de Secrétaire.</i><br><br><b><i>Adopté à l'unanimité.</i></b> |
| M. le Maire | n°2 | <b><u>Pouvoirs.</u></b>   |
| M. le Maire | n°3 | <b><u>Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 septembre 2015.</u></b><br><br><b><i>Adopté à l'unanimité.</i></b>                              |
| M. le Maire | n°4 | <b><u>Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.</u></b>   |
| M. le Maire | n°5 | <b><u>Communications diverses.</u></b>  |
| Mme ANTON   | n°6 | <b><u>Cinquième rapport de développement durable de la Mairie d'Orléans. Communication.</u></b>   |

La 5<sup>ème</sup> édition du rapport de développement durable s'inscrit dans la continuité des précédents. Cependant, pour cette 5<sup>ème</sup> édition, les données ont été recalées sur une année calendaire, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année évaluée. Une nouvelle édition 2014 a ainsi été mise à jour en intégrant les données connues pour la période allant de septembre à décembre 2014.

Ce rapport met en évidence : une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 7,4 %, le développement de l'usage du service Vélo +, la baisse régulière de la consommation d'eau, l'augmentation du nombre d'espèces animales et végétales différentes recensées sur le territoire communal, des fins de parcours de réussite éducative positives à hauteur de 78 %, l'utilisation d'un mode de transport alternatif à la voiture pour près de 29 % des agents de la Mairie, la poursuite de la démarche de réduction de l'usage des pesticides, et l'intégration de critères de développement durable dans 52 % des marchés publics représentant 57 % du montant global des marchés.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport « Développement Durable à Orléans – Rapport annuel 2014 ».

***Le Conseil Municipal prend acte.***

FINANCES

M. MARTIN

n°7 **Finances. Analyse consolidée des risques et des comptes 2014 du groupe communal. Présentation.**

La Mairie procède chaque année à la consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à l'évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales,
- une volonté de transparence financière,
- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés,
- une plus grande identification des enjeux financiers.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

M. MARTIN

n°8 **Finances. Débat d'Orientations Budgétaires 2016.**

Le débat sur les orientations budgétaires constitue une obligation réglementaire et la première étape du cycle budgétaire. Le rapport élaboré à cette occasion définit les priorités d'actions et les options de stratégie financière retenues pour la construction du budget, notamment en matière d'endettement.

Le désengagement de l'Etat représente une baisse brutale et très importante des recettes des collectivités locales. Pour la Mairie d'Orléans, la baisse des dotations et participations reçues de l'Etat représentera une perte définitive de recettes de 12,8 M€ par an à partir de 2017. Cette diminution brutale des recettes des budgets locaux laisse le choix aux collectivités, soit de réduire leurs dépenses, soit d'augmenter les impôts, pour équilibrer leur budget.

Pour ce qui concerne la Mairie d'Orléans, la stratégie est claire : il s'agit de continuer à réaliser les projets sans augmenter la dette, ni les impôts, conformément aux engagements pris devant les Orléanais.

Dans ce contexte, la Mairie s'est engagée dans un vaste programme d'économies, dont la première étape a consisté à réorganiser les services et à les rapprocher de ceux de l'Agglomération, afin de dégager des synergies et des économies d'échelle pour chaque collectivité.

Ce travail doit se poursuivre sur 2016, car seule une baisse des dépenses courantes associée à une optimisation des recettes non fiscales peut permettre de préserver la capacité d'investissement de la Mairie, afin de respecter les engagements pris en matière de proximité, d'attractivité et de développement durable, tout en gardant les taux d'impôts inchangés.

Les grandes orientations proposées pour l'élaboration du budget 2016 retiennent :

- des taux de fiscalité inchangés, et ce depuis 20 ans,
- une nouvelle diminution des dotations de l'Etat, qui conduira à présenter un budget en baisse pour la deuxième année consécutive,

- une charge croissante liée au fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales,
- une baisse volontaire des dépenses de fonctionnement,
- une diminution des participations de l'Etat et des autres collectivités locales au fonctionnement des établissements d'Orléans,
- un effort d'investissement qui restera soutenu.

Dans ce contexte, l'objectif d'autofinancement sera supérieur à 20 M€ permettant ainsi de conserver un faible niveau d'endettement (de l'ordre de 100 M€).

Les efforts de gestion et les économies prévus doivent permettre de continuer à répondre aux préoccupations quotidiennes des Orléanaises et des Orléanais, tout en poursuivant la réalisation des projets qui concourent à l'attractivité d'Orléans

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de débattre, au vu du rapport joint en annexe de la délibération, des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 qui seront traduites dans le budget ;

2°) de prendre acte que le budget sera proposé par le Maire et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour.

#### ***Le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires 2016.***

**M. MARTIN**

n°9 **Finances. Régie de recettes. Régie monétique centrale. Demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse. Avis à émettre.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la demande en décharge de responsabilité et de remise gracieuse de dette d'un montant de 100 €, sollicitée par le régisseur de la régie de recettes intitulée « régie monétique centrale », qui encaisse la participation des familles pour les crèches, les activités périscolaires et les accueils de loisirs.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **ECONOMIE ET ATTRACTIVITE**

**M. FOUSSIER**

n°10 **Évènementiel. Marché de Noël 2015. Approbation de contrats de partenariat.**

Dans le cadre du marché de Noël 2015, plusieurs entreprises ou commerçants ont proposé à la Mairie d'apporter leur soutien financier ou logistique pour faciliter la réalisation de la manifestation qui se déroulera du vendredi 27 novembre au dimanche 27 décembre prochains, sur différentes places du centre-ville.

Les partenaires proposés pour le marché de Noël 2015 sont la Chambre des métiers et de l'artisanat, La Poste, les cinémas Pathé, et France Bleu Orléans. En contrepartie de ces partenariats, la Mairie s'engage notamment à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo des sociétés concernées ainsi que sur les espaces aménagés. Des conventions de partenariat sont proposées pour définir les engagements de chacune des parties.

Séance du lundi 9 novembre 2015

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de partenariat à passer avec les entités précitées, définissant les engagements des parties dans le cadre de la réalisation du marché de Noël 2015 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités correspondantes.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. MOITTIE**

n°11 **Culture. Musée des beaux-arts d'Orléans. Exposition "Orléans pendant la Grande Guerre, une Ville et des vies à l'arrière". Demandes de subventions.**

Dans le cadre des commémorations du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la Première Guerre Mondiale, la Mairie d'Orléans organise en 2016 au musée des beaux-arts une exposition, intitulée « Orléans pendant la Grande Guerre, une Ville et des vies à l'arrière ». Le coût prévisionnel de cette exposition s'élève à 63 500 € T.T.C.

Cette exposition est subventionnable par la direction régionale des affaires culturelles, la Région Centre-Val de Loire, et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (O.N.A.C.-V.G.).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la D.R.A.C., de la Région Centre-Val de Loire et de l'O.N.A.C.-V.G., les subventions au taux le plus favorable pour l'organisation de l'exposition « Orléans pendant la Grande Guerre, une Ville et des vies à l'arrière » programmée en 2016 au musée des beaux-arts ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les formalités nécessaires, et notamment signer les conventions relatives aux subventions au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

**Mme KERRIEN**

n°12 **Culture. Centre chorégraphique national. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention.**

Le centre chorégraphique national d'Orléans a sollicité le soutien financier de la Mairie d'Orléans pour réaliser des travaux de réaménagement des locaux affectés à l'association situés 37 rue du Bourdon Blanc. L'objectif du réaménagement est d'augmenter la jauge d'accueil et le confort du public ainsi que les possibilités techniques de travail.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 183 794,29 € T.T.C. La D.R.A.C. Centre-Val de Loire devrait intervenir pour 85 000 €, et la Région Centre-Val de Loire pour 15 000 €. L'association contribue en fonds propres à hauteur de 27 565,91 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à l'équipement 2015-2016 à passer avec l'association centre chorégraphique national ;

Séance du lundi 9 novembre 2015

2°) d'attribuer une subvention d'équipement de 15 500 € à l'association au titre de l'année 2015, et de 10 500 € au titre de 2016 sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme KERRIEN

n°13 **Culture. Théâtre d'Orléans. Paiement des services d'utilisation des salles au titre du second semestre 2015.**

La convention de mise à disposition du théâtre d'Orléans, signée avec l'association Scène Nationale d'Orléans, définit les modalités de mise à disposition et de facturation des services du théâtre aux utilisateurs extérieurs. La Mairie procède au règlement des services à l'association Scène Nationale d'Orléans sur présentation des factures correspondant à l'utilisation des salles à la fin de chaque semestre.

Le montant des services utilisés au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2015 par les associations et la Mairie s'élève 6 680 € T.T.C., détaillés dans le tableau annexé à la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider du versement à l'association Scène Nationale d'Orléans, d'une somme de 6 680 € T.T.C., au titre des services du théâtre utilisés au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2015 détaillée en annexe de la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme KERRIEN

n°14 **Culture. Fonds régional d'art contemporain du Centre-Val de Loire. Création d'un établissement public de coopération culturelle. Approbation des statuts. Désignation des membres représentant la Mairie au Conseil d'administration.**

En vue de conforter l'existence et de développer le rayonnement au niveau national du fond régional d'art contemporain Centre-Val de Loire (F.R.A.C.), l'Etat et la Région Centre-Val de Loire se sont associés pour faire évoluer le statut actuellement associatif en établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) et proposer à la Mairie d'en devenir membre fondateur.

Compte tenu de l'enjeu de cet établissement culturel sur le plan régional et national, de son ancrage identitaire sur le territoire d'Orléans et de l'historique des relations culturelles et de soutien entretenues par la Mairie, il est proposé d'approuver les statuts du nouvel E.P.C.C. permettant à la Mairie d'être membre fondateur de la nouvelle structure juridique et représentée au sein du conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les statuts du fonds régional d'art contemporain Centre-Val de Loire prévoyant que la Mairie est membre fondateur avec la Région Centre-Val de Loire et l'Etat de cet E.P.C.C.;

2°) en application de l'article L. 2121-21 du Code général de collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres au sein du F.R.A.C. Centre-Val de Loire ;

3°) de désigner comme représentants de la Mairie au sein du conseil d'administration du F.R.A.C. et pour la durée restante du mandat :

- en tant que membres titulaires :
  - Mme Nathalie KERRIEN, Maire-Adjoint,
  - Mme Muriel CHERADAME, Maire-Adjoint ;
- en tant que membres suppléants :
  - Mme Béatrice ODUNLAMI, Adjoint au Maire,
  - Mme Béatrice BARRUEL, Conseiller délégué.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. BARBIER**

n°15 **Culture. Approbation d'avenants aux conventions de soutien à passer avec les associations Orléans Concours International et Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à projet à passer avec l'association La Clique.**

Des associations qui ont conclu une convention d'objectifs avec la Mairie, ou présentant un nouveau projet ont sollicité le soutien de la collectivité.

- La Mairie a conclu avec l'association Orléans Concours International (O.C.I) une convention de soutien 2015-2016 attribuant notamment une subvention de 88 300 €, et précisant que la Mairie étudierait un soutien complémentaire pour accompagner l'évolution de la direction artistique du concours de piano. A ce titre, l'association a présenté un budget spécifique pour la mise en œuvre de ce renfort structurel. Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 4 500 € au titre de l'année 2015.
- La Mairie a conclu une convention de soutien 2014-2016 avec l'association Musique Municipale d'Orléans. Compte tenu des activités présentées par l'association pour 2016, il est proposé d'attribuer une subvention de 52 887 € sous réserve du vote du budget correspondant, dont un acompte de 22 500 € sera versé avant fin 2015. Il est également proposé d'attribuer le solde de la subvention d'équipement pour le renouvellement des costumes, attribuée dans le cadre d'un avenant n° 1 à la convention, soit la somme de 5 500 €, avant fin 2015.
- L'association La Clique a présenté un projet de clip musical promotionnel de l'artiste MTatiana pour rechercher des producteurs d'un 1<sup>er</sup> album en 2016. Il est proposé de soutenir ce projet artistique par l'attribution d'une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les avenants n° 1 et n° 3 à passer respectivement avec les associations O.C.I., et Musique Municipale d'Orléans, et la convention de soutien à projet à passer avec l'association La Clique ;

2°) d'attribuer les subventions correspondantes :

- à l'association Orléans Concours International : 4 500 € au titre de l'année 2015
- à l'association Musique Municipale d'Orléans :
  - une subvention de fonctionnement annuel de 52 887 € au titre de l'année 2016 dont un acompte de 22 500 € en 2015, sous réserve du vote du budget correspondant,

Séance du lundi 9 novembre 2015

- une subvention d'équipement de 5 500 € au titre de 2015,
- à l'association La Clique : 2000 € au titre de l'année 2015 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants et la convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme de QUATREBARBES

n°16 **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Saison 2016. Actualisation des tarifs.**

L'entrée au Parc Floral sera payante du 18 mars au 6 novembre 2016 inclus. Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2016.

Des tarifs réduits, voire la gratuité, sont proposés pour plusieurs catégories de visiteurs énumérés en annexe de la délibération, et pour des visites guidées de groupe, des locations d'emplacement lors de manifestations organisées par la Mairie ou pour des mises à disposition d'espaces.

L'abonnement est valable du 18 mars au 6 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les différents tarifs relatifs à la prochaine saison du Parc Floral ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et au tarif réduit, tels que détaillés en annexe de la délibération;

2°) de décider que ces dispositions seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme de QUATREBARBES

n°17 **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'un avenant n°2 à la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret.**

Par délibération du 7 novembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret pour la gestion du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret.

Il est proposé d'approuver un avenant n° 2 à la convention prévoyant notamment :

- de proroger d'une année la durée de la convention initiale soit jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- de fixer la participation annuelle des deux collectivités aux dépenses d'investissement respectivement à hauteur de 210 000 € H.T. pour les années 2015 et 2016 ;
- de fixer la participation du Département et de la Mairie pour la contribution aux frais de personnel et pour la contribution à l'équilibre respectivement à hauteur de 636 188 € pour l'année 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de partenariat, à passer avec le Département du Loiret, afin de proroger la durée de la convention soit jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Séance du lundi 9 novembre 2015

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n°18 **Événementiel. Festival de Loire 2015. Approbation de contrats de partenariat.**

Au cours du Festival de Loire qui s'est tenu du 23 au 27 septembre 2015, deux entreprises et un partenaire média ont proposé leur soutien à la Mairie pour l'organisation de l'événement. Ainsi il est proposé d'approuver les conventions à passer avec ces partenaires :

- GROUPE GABRIEL apporte un soutien financier de 1 500 € ;
- ENGIE apporte un soutien financier de 1 500 € ;
- FRANCE TELEVISIONS a proposé un échange d'espaces publicitaires pour une valeur de 13 100 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de partenariat à passer avec les partenaires listés ci-dessus dans le cadre du Festival de Loire 2015 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n°19 **Coopération Décentralisée. Approbation d'un avenant n° 5 à la convention triennale de partenariat 2013-2015 à passer avec la Mairie de Parakou. Attribution de subventions.**

Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions à mener en 2015 dans le cadre de la convention de coopération décentralisée signée avec la Mairie de Parakou pour la période 2013-2015.

Dans le cadre de l'action « Soutien aux acteurs locaux parakois et orléanais », l'association ORLEANS PARAKOU SOLIDARITE a proposé de mener deux actions que la Mairie d'Orléans a souhaité soutenir financièrement à hauteur de 2 770 €. Cette subvention ne consommant pas l'intégralité des crédits initialement inscrits au budget de la Mairie, il est nécessaire de transférer la somme restante de 1 000 € sur le compte du partenariat afin de permettre le soutien de projets associatifs qui auront lieu à Parakou. Cette nouvelle répartition des fonds modifie le plan de financement global du programme d'actions 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le nouveau plan de financement du programme d'actions 2015 ainsi que les nouvelles modalités de versement des financements alloués sur le compte du partenariat à Parakou tels que présentés en annexes de la délibération ;

2°) d'approuver l'avenant n° 5 à la convention triennale de coopération décentralisée 2013-2015 à passer avec la Mairie de Parakou intégrant le nouveau plan de financement du programme d'actions 2015 ;

Séance du lundi 9 novembre 2015

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) d'attribuer une subvention globale de 2 770 € à l'association ORLEANS PARAKOU SOLIDARITE, dont 2 660 € sont attribuées pour le projet « Aide à la scolarisation des jeunes filles à Parakou » et 110 € pour l'organisation à Orléans du 18 novembre au 5 décembre 2015 de la manifestation culturelle « Allons en Afrique 2015 » ;

5°) d'approuver le transfert sur le compte du partenariat d'une somme de 1 000 € pour l'action « Soutien aux acteurs locaux parakois et orléanais » ;

6°) de désigner M. Souradjou KARIMOU ADAMOU, Maire de Parakou, et M. X, Receveur percepteur de Parakou, pour la double signature nécessaire à la gestion du compte intitulé « Convention de Partenariat Orléans-Parakou, n°01712021486, de la Bank of Africa, Agence de Parakou, domiciliée : BP44, PARAKOU, République du Bénin.

**Adopté par 52 voix contre 2.**

#### VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

M. MONTILLOT

n°20 **Éducation. Actions d'éducation artistique. Approbation du programme 2015-2016. Approbation d'une convention type. Demande de subvention.**

Les actions d'éducation artistique mises en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans ont pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste dans le cadre de 2 actions : « Un artiste dans ma classe » et « Ecriture d'un album ».

Pour 2016, le montant global est de 45 550 €, sous réserve du vote du budget correspondant. Un soutien financier sera sollicité auprès de la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) Centre-Val de Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le programme d'actions d'éducation artistique pour l'année 2015-2016 annexé à la délibération ;

2°) d'approuver la convention-type à passer avec les différents intervenants dans le cadre du programme d'actions d'éducation artistique 2015-2016 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les lettres de commande, les conventions et avenants à venir avec les différents intervenants pour la mise en œuvre de ces actions sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2016 ;

4°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la D.R.A.C., une subvention au taux le plus favorable pour la réalisation de ces actions pour l'année 2015-2016.

**Adopté à l'unanimité.**

M. MONTILLOT

n°21 **Éducation. Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles primaires publiques selon le nombre d'enfants de quotient familial A et B scolarisés.**

Chaque année après la rentrée scolaire, la Mairie verse une subvention aux écoles sur la base du nombre d'enfants qu'elles accueillent, dont les familles relevant du quotient familial dans les tranches A et B.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour l'année 2015, des subventions d'un montant total de 13 573,40 €, réparties entre les écoles maternelles et élémentaires de la Mairie selon le nombre d'enfants de quotient familial A et quotient familial B recensé dans les établissements concernés à la rentrée scolaire 2015/2016 telles que présentées en annexe de la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MONTILLOT

n°22 **Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2015-2016. Participation financière de la Mairie.**

Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte et séjours découverte qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école élémentaire privée d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité. Les classes et séjours découverte retenus figurent en annexe de la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets 2016 de classes et séjours découverte des écoles privées figurant en annexe de la délibération pour un montant total de 10 000 € sous réserve du vote du budget correspondant au titre de l'année 2016.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MONTILLOT

n°23 **Éducation. Classes de découverte et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2015-2016. Participation financière de la Mairie.**

Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte et séjours découverte qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école publique d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité. Les classes et séjours découverte retenus figurent en annexe de la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets 2016 de classes et journées découverte des écoles publiques d'Orléans figurant en annexe de la délibération pour un montant total de 90 000 € sous réserve du vote du budget correspondant au titre de l'année 2016.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MONTILLOT

n°24 **Prévention-Réussite. Approbation de conventions à passer avec l'A.C.S.E. et le C.C.A.S. d'Orléans au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.**

Des subventions d'un montant total de 73 400 € ont été accordées à la Mairie pour l'année 2015 par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (A.C.S.E.) au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (F.I.P.D.). Des conventions définissent les

engagements respectifs des parties et les conditions de versement de ces subventions qui portent sur 3 domaines : la lutte contre la radicalisation, la prévention de la délinquance de mineurs et de la récidive, et l'accompagnement parental.

Par ailleurs, il est proposé que la Mairie reverse au C.C.A.S. d'Orléans les subventions perçues afin qu'il se charge de mettre en œuvre les différentes actions par l'intermédiaire du Pôle Prévention Réussite.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec l'A.C.S.E. au titre du F.I.P.D. prévoyant des subventions d'un montant total de 73 400 € pour l'année 2015 ;

2°) d'approuver les conventions fixant les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'Orléans des subventions de l'A.C.S.E. d'un montant total de 73 400 € au titre du F.I.P.D. ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions et accomplir toutes les formalités nécessaires au nom de la Mairie.

**Adopté à l'unanimité.**

M. LELOUP

n°25 **Politique de la ville. Contrat de ville. 3ème tranche de soutien aux associations. Dispositif "Ville Vie Vacances". Attribution de subventions.**

Les dernières négociations avec l'Etat sur le soutien aux projets du contrat de ville et à ceux pouvant être soutenus par le dispositif « Ville Vie Vacances » permettent de terminer d'instruire définitivement l'engagement de la Mairie dans ces deux dispositifs.

Au titre du contrat de ville, il est proposé :

Organisme	Intitulé de l'action	Montant proposé pour 2015
A domicile 45	Les femmes relais de l'Argonne et La Source	15 200 €
Lien social et médiation	Action de médiation pour traiter les conflits de voisinage sur les quartiers prioritaires	8 950 €
Escale	Fonctionnement du lieu jeunes de La Source	5 300 €
Escale	Animations de rue à destination de La Bolière	6 000 €
Défi	Fonctionnement du local de l'Argonne	4 500 €
Fédération lire et écrire	Plongez dans les livres avec les parents	3 000 €
Jeunesse et Arts Martiaux	Initiation à la lutte contact comme outil d'intégration dans les collèges	8 000 €
Initiatives citoyennes	Soutien scolaire	2 000 €
Initiatives citoyennes	Accompagnement à la parentalité	1 500 €
A.J.L.A.	Projets famille et jeunesse	8 000 €
Saveurs salées sucrées	Aide aux loyers	700 €
TOTAL		63 150 €

Au titre du dispositif « Ville Vie Vacances », il est proposé :

Organisme	Intitulé de l'action	Montant proposé pour 2015
Maison de l'animation de la C.A.F	Projet inter structures	1 500 €
TOTAL		1 500 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer les subventions présentées ci-dessus pour un montant total de 64 650 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes à passer avec les différents organismes ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

**Adopté par 53 voix.  
Il y a 1 non-participation.**

M. SANKHON

n°26 **Sports. Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs à passer avec les associations Orléans Loiret Hockey sur Glace, Orléans Loiret Basket Association, Rugby Club Orléans, U.S. Orléans Loiret Football, Union Pétanque Argonnaise, et l'École de Formation Professionnelle et Sportive au titre de l'année 2016. Attributions de subventions.**

Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a approuvé des conventions d'objectifs avec les associations Orléans Loiret Basket Association, Orléans Loiret Hockey sur Glace, Rugby Club Orléans, U.S. Orléans Loiret Football ainsi que des conventions avec l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive, et l'Union Pétanque Argonnaise. La Mairie envisage de redéfinir le contenu de l'ensemble des conventions pluriannuelles durant l'année 2016. Dans cette attente, il est proposé de conclure des avenants ayant pour objet de proroger d'un an les conventions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les avenants aux conventions à passer avec les associations Orléans Loiret Basket Association, Orléans Loiret Hockey sur Glace, Rugby Club Orléans, U.S. Orléans Loiret Football l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive, et l'Union Pétanque Argonnaise pour l'année 2016 ;

2°) d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

- pour le Rugby Club Orléans : 170 000 € ;
- pour Orléans Loiret Basket Association : 79 000 € ;
- pour l'U.S. Orléans Loiret Football : 37 000 € ;
- pour Orléans Loiret Hockey sur Glace : 22 000 € ;
- pour l'Ecole de Formation Professionnelle et Sportive : 46 000 € ;
- pour l'Union Pétanque Argonnaise : 27 000 € ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

**Adopté à l'unanimité.**

M. SANKHON

n°27 **Sports. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations Pieds Blancs Les Aydes et Orléans Loiret Basket Association. Attribution de subventions.**

Les associations Orléans Loiret Basket Association et Pieds Blancs les Aydes ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de leurs activités. Il est proposé de soutenir l'investissement de ces dernières par le versement de subventions pour un montant total de 7 800 €, et d'approuver les conventions à passer avec les associations pour définir les responsabilités et les obligations des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer les subventions dont le détail figure dans le tableau annexé à la délibération aux associations Orléans Loiret Basket Association et Pieds Blancs les Aydes, pour un montant total de 7 800 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes à passer avec ces associations sportives ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

M. BAILLON

n°28 **Sports. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer des bourses d'aide aux sportifs de haut niveau à M. X, M. X et M. X pour un montant total de 3 000 € détaillé en annexe de la délibération ;

2°) d'approuver les conventions à passer avec M. X, M. X et M. X ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

M. SANKHON

n°29 **Jeunesse. A.S.E.L.Q.O. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs. Attribution d'une subvention.**

La convention d'objectifs conclue entre la Mairie d'Orléans et l'A.S.E.L.Q.O. pour les années 2012 à 2014 a été prolongée d'une année pour 2015 par avenant. Afin de préparer au mieux le conventionnement pour une période de 3 ans pour les années 2017 à 2019, il est proposé de passer un avenant de simple reconduction pour l'année 2016. La subvention de fonctionnement proposée pour 2016 s'élève à 2 569 940 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2012-2014 à passer avec l'A.S.E.L.Q.O. ;

2°) d'attribuer une subvention de 2 569 940 € à l'A.S.E.L.Q.O. pour l'année 2016 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et effectuer toutes démarches nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. SANKHON**

n°30 **Jeunesse. Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs à passer avec les associations A.J.L.A., A.E.S.C.O., D.E.F.I., J.A.M, et ESCALE. Attributions de subventions.**

Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a approuvé des conventions d'objectifs avec les associations A.J.L.A., D.E.F.I., A.E.S.C.O. J.A.M. et E.S.C.A.L.E. La Mairie envisage de redéfinir le contenu de l'ensemble des conventions pluriannuelles. Dans cette attente, il est proposé de conclure des avenants ayant pour objet de proroger d'un an les conventions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les avenants n° 2 aux conventions d'objectifs 2012-2014 à passer avec les associations A.J.L.A., D.E.F.I., J.A.M., l'avenant n° 3 avec l'association E.S.C.A.L.E. et l'avenant n° 4 avec l'association A.E.S.C.O., prolongeant les conventions pour l'année 2016 ;

2°) d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

- pour l'A.E.S.C.O. : 13 680 € ;
- pour A.J.L.A. : 32 490 € ;
- pour J.A.M. : 81 415 € ;
- pour D.E.F.I. : 99 275 € ;
- pour E.S.C.A.L.E. : 129 960 € ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. SANKHON**

n°31 **Jeunesse. Attribution d'une bourse projet jeune 2015.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une bourse projet jeune présentée en annexe de la délibération, pour un montant de 1 300 € à M. X au titre de l'année 2015.

***Adopté à l'unanimité.***

**Mme LOEILLET**

n°32 **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans la délibération pour un montant total de 49 217 € pour l'exercice 2015.

Séance du lundi 9 novembre 2015

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des subventions présentées dans la délibération pour un montant total de 46 727 € pour l'exercice 2015 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de l'attribution de ces subventions.

***Adopté à l'unanimité.***

3°) d'approuver l'attribution des subventions au réseau Forum des Droits Humains et à la Cimade pour un montant total de 2 490 € pour l'exercice 2015 ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de l'attribution de ces subventions.

***Adopté par 52 voix contre 2.***

**Mme SAUVEGRAIN**

n°33 **État civil et citoyenneté. Transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.S.E.E.**

L'I.N.S.E.E. propose à la Mairie de conclure une convention définissant les modalités et conditions d'un partenariat pour la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet. Ces applications doivent permettre l'automatisation des transmissions dématérialisées de ces données à l'I.N.S.E.E. imposée par la législation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet à passer avec l'I.N.S.E.E. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

#### AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**Mme ANTON**

n°34 **Développement durable. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat à passer avec la société HYDROQUEST.**

Dans le cadre d'une convention de partenariat, approuvée par le Conseil Municipal le 12 juillet 2013, la Mairie a apporté un soutien financier de 50 000 € à la société HYDROQUEST dans le cadre de l'expérimentation d'une hydrolienne fluviale innovante. La mise à l'eau de l'hydrolienne a été effectuée en novembre 2014.

Un avenant est proposé afin de réajuster la durée de la convention de partenariat, qui arrive à échéance au 31 décembre 2015, pour qu'elle coïncide à la durée de l'expérimentation de l'hydrolienne en Loire, qui s'achèvera le 31 décembre 2016.

Séance du lundi 9 novembre 2015

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat à passer avec la société HYDROQUEST ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme ANTON

n°35 **Prévention des risques. Cavité souterraine rue Saint Marc. Demande de subvention.**

Le 8 octobre 2015, un effondrement de terrain s'est produit dans la propriété située 47 rue Saint Marc à Orléans. Les investigations ont montré que cette cavité était due à l'effondrement d'une ancienne carrière souterraine et se prolongeait sous l'immeuble voisin et sous la rue elle-même. Les rapports d'expertise de la société C.E.B.T.P. ont conclu à la nécessité de combler au plus vite la cavité.

Compte tenu de la dangerosité de la situation et de la nécessité de procéder rapidement aux travaux de confortement de la carrière, la direction départementale des territoires a autorisé la Mairie, à procéder aux travaux. Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à un financement à hauteur de 50 % au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la réalisation des travaux de comblement nécessités par la situation ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer au nom de la commune une demande de subvention auprès de la D.R.E.A.L. ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à cette opération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n°36 **Habitat-Logement. O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Opération de refinancement de 3 prêts de la Caisse des dépôts et consignations auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire. Garantie d'un emprunt de 1 539 733,41 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre de sa gestion financière, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 1 539 733,41 € qu'elle envisage de souscrire auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire pour refinancer 3 prêts de la Caisse des dépôts et consignations. La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 769 866,71 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 539 733,41 €, que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et C.A. C.I.B. (Crédit Agricole Corporate &

Investment Bank), le domiciliataire des fonds ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et C.A. C.I.B., le domiciliataire des fonds, et à signer, le cas échéant, les actes afférents ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais.

***Adopté par 52 voix contre 2.***

Mme CHERADAME

n°37 **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Dans le cadre du projet intra-mails, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de 5 subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 33 873 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie.

***Adopté par 49 voix contre 2.***

***Il y a 2 abstentions et 1 non-participation.***

Mme CHERADAME

n°38 **Action foncière. Quartier Centre-ville. Ancien collège Anatole Bailly. Ensemble immobilier 22 à 24 rue Jeanne d'Arc. Désaffectation, déclassement et mise en vente. Approbation du cahier de procédure valant cahier des charges de la cession.**

L'ancien collège Anatole Bailly est un ensemble immobilier constitué de deux bâtiments R + 2 séparés par une cour intérieure, avec un préau, et accès à partir des rues Jeanne d'Arc et Saint Pierre du Martroi. Au vu du mesurage de la surface hors œuvre nette (S.H.O.N.) établi par le géomètre, 6 730 m<sup>2</sup> sont à vendre libres de toute occupation.

Les bâtiments sont adaptés à tout projet emportant changement de destination, sous réserve de prendre en compte les dispositions réglementaires d'urbanisme. Des visites seront organisées entre le 23 novembre 2015 et 25 janvier 2016, avec une date de remise des offres fixée au 7 mars 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) vu l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ; considérant la désaffectation des bâtiments antérieurement affectés au collège Anatole Bailly, résultant d'un arrêté préfectoral du 4 juillet 2011, locaux libérés et remis à la Mairie, propriétaire, suivant procès-verbal signé avec le Département du Loiret en date du 10 janvier 2012 ; considérant la libération des salles du deuxième étage du bâtiment A antérieurement mises à disposition à la maison des associations ;

de constater leur déclassement du domaine public communal, lesdites emprises étant à diviser de la parcelle cadastrée section BH n° 121 suivant le projet de plan de division et l'état descriptif pour le volume n° 2 ;

2°) de décider de mettre en vente cet ensemble immobilier ainsi défini par le projet de plan de division, y compris le volume n° 2 défini par un état descriptif de division en volumes pour prendre en compte une imbrication entre un escalier desservant les salles de la maison des associations conservées par la Mairie et les locaux à vendre dans le bâtiment B ;

3°) d'approuver le document dit cahier de procédure valant cahier des charges de la cession, fixant les modalités de la consultation par mise en concurrence après publicité, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat et d'exposer les objectifs poursuivis en se portant acquéreur de l'ensemble immobilier. Il est précisé que des modifications, notamment s'agissant de la durée de la consultation, pourront être faites et portées à la connaissance du public, dans le respect de l'égalité de traitement entre les candidats ;

4°) d'autoriser le cas échéant M. le Maire, dans le respect du principe d'égalité et selon les modalités prévues à l'article 5-1 du cahier de procédure, à demander des précisions aux candidats sans exclure une présentation de leurs propositions pour l'analyse des offres d'achat.

**Adopté par 46 voix contre 8.**

Mme RICARD

n°39 **Action foncière. Quartier Centre-ville. Z.A.C. Bourgogne. Parking de la Préfecture. Régularisations avec l'État. Transfert de propriété.**

Le trottoir rue de la Charpenterie, longeant le parking à l'arrière de la préfecture, a été requalifié dans le cadre des travaux de la Z.A.C. Bourgogne. Il est apparu qu'une emprise de 57 m<sup>2</sup> entretenue par la Mairie, plantée d'arbres et arbustes, était située sur la propriété de l'Etat, à usage de parking pour la préfecture. Une emprise de 4 m<sup>2</sup> du domaine public communal était en revanche incluse dans l'enceinte du parking. Il est aujourd'hui nécessaire de régulariser cette situation de fait.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) au vu des évaluations de France Domaine en date du 20 août 2015 et du plan projet de division annexé à la délibération, d'approuver le transfert au bénéfice de l'Etat d'une emprise de 4 m<sup>2</sup>, à cadastrer, section BL, à usage de parking pour la préfecture, ainsi que le transfert dans le domaine public communal d'une emprise de 57 m<sup>2</sup>, cadastrée section BL n° 293p, à usage d'espace vert. Cet échange interviendra dans le cadre des dispositions des articles L. 3112-1 et suivants du C.G.3.P., sans déclassement préalable et sans versement de prix. La Mairie, qui se voit attribuer l'emprise la plus importante, accepte de prendre en charge l'intégralité des frais y compris de géomètre, droits, taxes et émoluments ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte de mutation consécutif au nom de la Mairie.

**Adopté à l'unanimité.**

Mme CARRE

n°40 **Action foncière. Quartier Barrière Saint-Marc - Argonne - Faubourg Bourgogne. Réserve foncière en zone 2AU. Acquisition de deux parcelles.**

Mme X, propriétaire des parcelles cadastrées section CD n° 1009 et 255 d'une surface totale de 2 263 m<sup>2</sup>, a proposé spontanément à la Mairie d'Orléans de s'en porter acquéreur au prix de 15 € le m<sup>2</sup>. Il s'agit de deux terrains enclavés situés dans l'îlot dénommé secteur du Clos de la Pointe

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir les parcelles cadastrées section CD n° 1009 et 255, classées en zone 2AU appartenant à Mme X, veuve de M. X, domiciliée ..., ayant désigné Me X pour la représenter. La vente à la Mairie intervient moyennant le prix de 15 € le m<sup>2</sup>, soit 33 945 € ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié au nom de la Mairie ;

3°) de prendre acte que cette acquisition s'inscrit dans une démarche de constitution de réserve foncière, dans un périmètre de zone classée 2AU, définie par le plan local d'urbanisme dans sa version approuvée par le Conseil Municipal du 25 octobre 2013.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme CARRE

n°41 **Action foncière. Quartier Barrière Saint Marc - La Fontaine. Alignements aux 96 et 100 rue du Fil Soie.**

Dans le contexte de travaux pour sécuriser le carrefour à l'angle des rues du Fil Soie et du Petit Villiers, il est apparu opportun de régulariser la mise à l'alignement du trottoir.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir, de :

- M. et Mme X, domiciliés ..., représentés par Me X, une emprise totale de 57 m<sup>2</sup> à usage de trottoir, cadastrée section CD n° 1245, 1247 et 1249, au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit une dépense de 1 140 € ;

- Mme X (en son nom propre) domiciliée ... et les consorts X (en indivision avec Mme X), représentés par Maître X à Orléans, une emprise totale de 127 m<sup>2</sup> à usage de trottoir, cadastrée section CD n° 413p, 414p, 415p et 1166p, au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit une dépense de 2 540 € ;

2°) de classer les emprises définies ci-dessus, dans la voirie communale conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les actes notariés respectifs au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

Mme de QUATREBARBES n°42 **Espace public. Travaux courants de voirie sur l'espace public. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire".**

Afin d'optimiser les prix d'achat, baisser les coûts de gestion et favoriser la mutualisation des compétences, il est proposé que la Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » constitue un groupement de commandes pour la réalisation des travaux courants de voirie sur l'espace public, dont la coordination serait confiée à la Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de groupement de commandes relative aux travaux courants de voirie sur l'espace public à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme de QUATREBARBES n°43 **Espace public. Marché de travaux pour la requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare. Lot n° 1 : V.R.D., génie civil, étanchéité, travaux sur dalle, mobilier urbain. Approbation d'un avenant n° 3.**

Par délibération du 12 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé un marché après procédure adaptée en 4 lots, relatif à la requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare.

Un avenant n° 3 au lot n° 1 – V.R.D., génie civil, étanchéité, travaux sur dalle, mobilier urbain passé avec la société T.P.V.L. est proposé afin d'intégrer des travaux supplémentaires non prévus initialement, consistant en la remise en conformité d'un passage piétons en rive du périmètre initial du projet. Les travaux supplémentaires comprennent l'aménagement d'un îlot central, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la reprise du revêtement et le marquage au sol.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 3 au lot n° 1 - V.R.D., génie civil, étanchéité, travaux sur dalle, mobilier urbain, relatif au marché de travaux pour la requalification des rues, des promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare, à passer avec la société T.P.V.L., pour un montant en plus-value sur la tranche conditionnelle n° 3 de 12 722,80 € H.T., portant ainsi le nouveau montant total du présent marché, toutes tranches confondues, à la somme de 1 902 631,50 € H.T. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

M. POISSON

n°44 **Stationnement en ouvrage. Tarification spéciale fêtes de fin d'année pour les parcs gérés par Orléans Gestion. Approbation.**

Afin de favoriser l'activité commerciale et économique de fin d'année, il est proposé, pour les samedi 12, dimanche 13, samedi 19, dimanche 20, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 décembre inclus, de mettre en place un dispositif spécial dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- 1h30 de stationnement offerte dans les parkings Cathédrale, Hôtel de Ville, Halles Charpenterie, Halles Châtelet, Carmes (Chats Ferrés), Saint-Paul, Médiathèque (Gambetta), et Patinoire (Baron) ;
- 1 h de stationnement offerte dans le parking Cheval Rouge.

Durant la période concernée, le forfait soirée à 2,00 € appliqué dans les parkings sera maintenu.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la mise en place d'une tarification spéciale de fin d'année dans les parkings en ouvrage cités précédemment telle que présentée en annexe de la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables les samedi 12, dimanche 13, samedi 19, dimanche 20, mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 décembre 2015 inclus et se substitueront aux tarifs existants durant cette période.

***Adopté à l'unanimité.***

RESSOURCES

M. GEFFROY

n°45 **Moyens généraux. Fourniture de vêtements de travail pour le personnel de la police municipale, des transports, des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Afin d'assurer la fourniture de vêtements de travail pour les besoins du personnel de la police municipale et intercommunale des transports, du personnel de surveillance des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air, la Mairie a lancé, dans le cadre d'un groupement de commandes passé avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », une procédure d'appel d'offres ouvert. Ce marché est composé de 4 lots.

Lors de sa réunion du 20 octobre 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres des lots n°1 à 3 selon les critères d'attribution définis dans le règlement de consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après appel d'offres ouvert pour la fourniture de vêtements de travail pour les besoins du personnel de la police municipale et intercommunale des transports, du personnel de surveillance des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air :

- relatif au lot n° 1 – Vêtements et accessoires « commun » à destination du personnel de la police municipale et intercommunale (tronc commun), du personnel de surveillance des parcs et jardins et des marchés alimentaires de plein air, à passer avec la société GK PROFESSIONAL (75020 PARIS)

Séance du lundi 9 novembre 2015

sans montant minimum et pour un montant maximum de 120 000 € T.T.C. par période, soit un montant maximum de 480 000 € T.T.C. pour la durée totale du marché,

- relatif au lot n° 2 – Vêtements et accessoires à destination des motards de la police municipale et intercommunale des transports, à passer avec la société SENTINEL (92230 GENNEVILLIERS) sans montant minimum et pour un montant maximum de 12 000 € T.T.C. par période, soit un montant maximum de 48 000 € T.T.C. pour la durée totale du marché,
- relatif au lot n° 3 – Vêtements et accessoires à destination des brigades canines de la police municipale, à passer avec la société GK PROFESSIONAL (75020 PARIS) sans montant minimum et pour un montant maximum de 26 400 € T.T.C. par période, soit un montant maximum de 105 600 € T.T.C. pour la durée totale du marché ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. MARTIN**

n°46 **S.E.M. ORLEANS GESTION. Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au Conseil d'administration. Exercice 2014.**

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés d'économie mixte locales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activités des représentants de la Mairie au Conseil d'administration de la S.E.M. ORLEANS GESTION pour l'exercice 2014.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. MARTIN**

n°47 **Commission consultative des services publics locaux. Approbation de la modification du règlement intérieur.**

Par délibération en date du 25 mars 2005, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) créée le 19 décembre 2003. Afin de tenir compte des dernières évolutions législatives et d'encadrer l'envoi dématérialisé des convocations, il est proposé d'en actualiser le règlement intérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la C.C.S.P.L. annexé à la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

Orléans, le 10 novembre 2015

Le Maire,  
Olivier CARRE